



*Nous vous demandons de prendre connaissance ou d'être informé de son contenu et de signer ce règlement intérieur.*

### **TENUE ET COMPORTEMENT**

Tous les stagiaires doivent avoir une tenue et un comportement corrects dans le centre.

- Vous devez respecter les salles et le matériel mis à votre disposition (bon état de marche et propreté).
- Le téléchargement illégal (musique, film, photo, article) à partir des ordinateurs est rigoureusement interdit.
- Les téléphones portables, smartphones, lecteurs MP3 et autres tablettes numériques sont éteints pendant les cours, hormis lors de certaines séquences pédagogiques,
- Il est également interdit de fumer dans les locaux de l'organisme de formation.



### **SECURITE**

- En cas d'incendie, suivre les consignes données par le formateur telles qu'affichées dans l'organisme de formation.
- S'il y a un incident/accident en cours de formation, le signaler à votre formateur ou à tout autre membre du personnel de l'organisme de formation présent.

### **PRESENCE**



- Vous devez être PRESENT à tous les cours prévus dans votre emploi du temps.
- Vous devez arriver A L'HEURE à votre formation.
- Vous devez prendre vos rendez-vous personnels en dehors des horaires des cours, si possible.
- Vous devez PREVENIR votre formateur/trice de toute absence (exceptionnelle).
- Dans ce cas, vous devez donner la raison avec un document JUSTIFICATIF.
- Attention : au-delà de 3 jours d'absences non autorisées, votre contrat de formation fera l'objet d'une prise de mesures nécessaires à votre rencontre.

### **ABSENCES AUTORISEES**

- Maladie sur présentation d'un justificatif
- 4 jours pour mariage ou PACS
- 1 jour pour mariage d'un enfant
- 3 jours pour naissance ou adoption d'une enfant
- 5 jours pour le décès d'un enfant
- 3 jours pour le décès familial
- 2 jours pour l'annonce de la survenue d'un handicap
- 16 semaines pour congé maternité (1er ou 2eme enfant)
- 26 semaines pour congé maternité (3eme enfant et plus)
- 14 jours pour congé paternité